

# Ensemble de données financières ouvertes relatives aux Services d'emploi :

## FAQ à l'intention des fournisseurs de services

---

**Nota :** Cette foire aux questions accompagne la [présente note de service](#).

**Q : Qu'est-ce qui est en préparation?**

R : L'équipe des données ouvertes de la Division de l'emploi et de la formation (DEF) procède à la préparation d'un ensemble de données comportant les affectations et les dépenses financières de tous les fournisseurs de services des Services d'emploi (SE) pour l'exercice financier 2015-2016.

**Q : À l'intention de qui l'ensemble de données est-il publié?**

R : Une version provisoire de l'ensemble de données sera publiée à l'intention des fournisseurs de services sur le [portail Données ouvertes d'Emploi Ontario \(EO\) pour les fournisseurs de services](#) afin d'obtenir leurs commentaires et rétroactions. Après que les commentaires des fournisseurs de services sont intégrés dans ces révisions à l'ensemble de données, celui-ci sera approuvé par le ministère et publié à l'intention du public dans le [Catalogue de données](#) du gouvernement de l'Ontario et sur le [Réseau Géo d'EO](#).

**Q : Quand l'ensemble de données sera-t-il publié à l'intention des fournisseurs de services?**

R : L'ensemble de données et les documents justificatifs connexes seront disponibles sur le portail pour les fournisseurs de services le 12 mai 2017.

**Q : Quels documents accompagneront l'ensemble de données?**

R : Deux documents accompagneront l'ensemble de données : un dictionnaire technique, lequel explique toutes les variables de l'ensemble de données, ainsi qu'un document contextuel, lequel décrit le programme Services d'emploi et le modèle de financement utilisé par le ministère pour allouer des fonds au réseau des fournisseurs de services des SE. Ces documents seront accessibles au grand public lorsque l'ensemble de données sera rendu public.

**Q : Comment puis-je avoir accès au portail Données ouvertes d'Emploi Ontario (EO) pour les fournisseurs de services?**

R : Pour y accéder, les fournisseurs de services devront s'inscrire au portail Données ouvertes d'Emploi Ontario (EO) pour les fournisseurs de services. Les fournisseurs de services peuvent [s'inscrire ici](#), créer un nom d'utilisateur et s'inscrire à l'aide de leur nom de fournisseur de services et du numéro d'identification du point de service. Une fois leur inscription approuvée, ils recevront un courriel de [eo.analytics@ontario.ca](mailto:eo.analytics@ontario.ca) pour créer leur mot de passe. Des directives sur la façon d'utiliser le portail seront accessibles sur le site Web après l'inscription. Pour obtenir de l'aide concernant l'utilisation du portail Données ouvertes d'Emploi

Ontario (EO) pour les fournisseurs de services, veuillez faire parvenir un courriel à [eo.analytics@ontario.ca](mailto:eo.analytics@ontario.ca) ou écrire à Robert Coleman à [robert.coleman@ontario.ca](mailto:robert.coleman@ontario.ca). Pour des renseignements supplémentaires sur le portail, veuillez consulter cette [note de service](#).

**Q : Comment puis-je formuler des commentaires?**

R : Les fournisseurs de services peuvent publier des commentaires directement sur le portail Données ouvertes d'Emploi Ontario (EO) pour les fournisseurs de services ou les envoyer par courriel à l'équipe des données ouvertes à [eo.analytics@ontario.ca](mailto:eo.analytics@ontario.ca) ou à Wesley Ferris à [wesley.ferris@ontario.ca](mailto:wesley.ferris@ontario.ca). Les fournisseurs de services sont invités à présenter leur rétroaction d'ici le 26 mai 2017.

**Q : Pourquoi le ministère publie-t-il ces données maintenant?**

R : Dans le cadre de son Initiative pour un gouvernement ouvert, le gouvernement de l'Ontario favorise une approche d'ouverture par défaut pour la divulgation de données, à moins que les données ne puissent être publiées pour des motifs juridiques, de sécurité, de respect de la confidentialité et de la vie privée, ou parce qu'elles concernent de l'information commercialement sensible. Ces données ne sont pas assujetties à ces exemptions et doivent par conséquent être publiées en tant que données ouvertes. La Division de l'emploi et de la formation (DEF) s'engage également à la publication de données considérées comme ayant une grande valeur parce qu'elles font l'objet de demandes fréquentes de consultation de la part de parties intéressées ou de fournisseurs de services et par l'intermédiaire du processus de demande d'accès à l'information, et parce qu'elles favorisent la transparence et l'amélioration du rendement des programmes. Dans ce contexte, les données financières des services des SE sont considérées comme étant de grande valeur et, par conséquent, une priorité a été accordée à leur publication.

**Q : Les fournisseurs de services pourront-ils consulter les détails de notre entente avec le ministère?**

R : Tous les fournisseurs de services qui se sont inscrits pour utiliser le portail Données ouvertes pourront consulter toutes les données se trouvant dans l'ensemble de données. Si vous avez des questions sur la publication des données concernant votre organisation et que vous souhaitez formuler des commentaires, veuillez passer par le portail Données ouvertes ou communiquer avec l'équipe des données ouvertes à [eo.analytics@ontario.ca](mailto:eo.analytics@ontario.ca) ou avec Wesley Ferris à [wesley.ferris@ontario.ca](mailto:wesley.ferris@ontario.ca).

**Q : Pourquoi un autre fournisseur de services reçoit-il plus de financement alloué aux SE que moi?**

R : Le montant des fonds alloués aux SE que reçoit chacun des fournisseurs de services est déterminé par le modèle de financement des SE et fondé sur la clientèle cible des services assistés pour chacun des points de service. La documentation contextuelle qui accompagne l'ensemble de données présente une description complète du modèle de financement des SE, ce qui explique le montant des fonds reçus par les fournisseurs de services.

**Q : Est-il possible d'empêcher la communication des détails de l'entente d'un fournisseur de services des SE en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)?**

R : Dans la plupart des cas, les détails d'une entente entre un fournisseur de services des SE et le ministère sont généralement publiés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Cependant, certaines ententes contiennent de l'information particulière concernant, par exemple, la rémunération de personnes, et cette information est considérée comme étant de nature personnelle et permettant d'identifier ces personnes. Le cas échéant, ces renseignements seraient protégés conformément à l'exception relative à la protection de la vie privée de la LAIPVP. À la suite de consultations auprès du personnel juridique et responsable de la protection des renseignements personnels du ministère, il a été déterminé que les données de cet ensemble de données peuvent être publiées.

**Q : Comment les données ont-elles été contrôlées et vérifiées?**

R : Le personnel de l'administration centrale, le personnel régional des finances et des spécialistes en la matière ont été consultés relativement à l'exactitude des données, et le personnel de la DEF a eu l'occasion de formuler des commentaires sur l'ensemble de données et les documents justificatifs connexes.

**Q : Les données concernant notre organisation sont incorrectes. Pouvons-nous demander un changement?**

R : Si vous avez des commentaires ou si vous constatez une présentation erronée de données, veuillez utiliser le portail Données ouvertes d'Emploi Ontario (EO) pour les fournisseurs de services pour en faire part ou communiquer avec l'équipe des données ouvertes à [eo.analytics@ontario.ca](mailto:eo.analytics@ontario.ca) ou avec Wesley Ferris à [wesley.ferris@ontario.ca](mailto:wesley.ferris@ontario.ca).

**Q : Pourquoi le répertoire des données précise-t-il le programme Emploi Ontario (EO) et l'exercice financier alors que les données d'un seul programme et d'un seul exercice financier sont publiées?**

R : L'ensemble de données publié se limite aux affectations et dépenses financières relatives aux services des SE pour l'exercice financier 2015-2016. Cependant, l'équipe des données ouvertes prévoit la publication prochaine de données financières liées à d'autres programmes.